

POLITIQUE

CONSEIL D'EDUCATION DE MONTGOMERY COUNTY

Textes connexes : EHA, IEE, IFB-RA, IKA, IKA-RA, IOA-RA, JOA-RA

Service en charge : Elaboration de l'enseignement et des programmes

Éducation des élèves doués et talentueux

A. OBJECTIF

Réaffirmer l'éducation des élèves doués et talentueux en tant que priorité majeure pour MCPS

Affirmer que l'accélération et l'enrichissement de l'ensemble du programme académique est une nécessité

Apporter des directives au personnel et à la communauté, qui mettent un accent particulier sur la satisfaction des besoins cognitifs et affectifs des élèves très performants et potentiellement très performants

Repousser les limites intellectuelles de chaque enfant et aider l'ensemble des élèves à libérer tout leur potentiel

Veiller à ce que des programmes et/ou des services éducatifs différenciés soient systématiquement fournis aux élèves doués et talentueux de tous les grades du Kindergarten au 12ème grade, y compris aux élèves doués ayant des troubles d'apprentissage ou d'autres besoins spéciaux, et veiller à ce que les élèves doués et talentueux se voient offrir un niveau et un rythme convenable d'enseignement dans chacune de nos écoles

B. PROBLÈMATIQUE

La réussite de chaque élève commence par la pose de résultats d'apprentissage définis de manière claire, l'identification de chaque élève qui n'atteint pas ces résultats, l'intervention par des méthodes convenables qui viennent améliorer la performance de chaque élève et le suivi des résultats. Les enfants ayant des capacités et des talents particuliers font partie de la mosaïque humaine de nos écoles et de nos communautés. Ils apprennent généralement à un rythme et une profondeur qui les distinguent de la majorité de leurs camarades du même

âge. Etant doté du potentiel pour atteindre des niveaux élevés de résultats et se distinguant par leurs besoins affectifs et leur style d'apprentissage particuliers par rapport à leur camarade de leur âge, ils nécessitent des ajustements de pédagogie et de programme d'études qui peuvent créer une meilleure adéquation entre les besoins identifiés et les services éducatifs qu'ils reçoivent généralement. Un accent particulier et critique doit être mis sur la satisfaction des besoins des élèves très performants et potentiellement très performants qui présentent un large éventail de capacités et de talents. La sélection, la formation, le développement et l'évaluation du personnel qui éduque les élèves doués et talentueux, que ce soit en classe ordinaire ou dans des programmes spécialisés, est une composante essentielle de tout désir de réponse aux besoins particuliers de ces élèves.

C. POSITION

1. Définitions

a) *Les élèves doués et talentueux* sont définis dans cette politique comme suit :

- (1) Les enfants et les jeunes au talent exceptionnel qui performant ou montrent le potentiel de performer à des niveaux élevés en comparaison avec d'autres élèves de leur âge, de leur expérience ou de leur environnement (ces talents sont présents chez les enfants et les jeunes issus de tous les groupes culturels, toutes les strates économiques et tous les domaines de l'activité humaine.)
- (2) Les enfants et les jeunes qui présentent des capacités de performer au niveau le plus élevé dans le domaine intellectuel, créatif et/ou artistique, qui possèdent une capacité de leadership exceptionnelle ou excellente dans des domaines académiques particuliers (ils ont besoin de services ou d'activités qui peuvent aller au-delà de ceux habituellement offerts par les écoles.)

b) *L'accélération de l'enseignement* signifie que les élèves reçoivent un programme d'études d'un niveau supérieur au programme d'études régulier ; l'information est plus complexe ou davantage d'informations sont traitées ; le matériel est présenté plus rapidement que dans l'enseignement régulier ; et les élèves sont confrontés à de plus grands défis en comparaison avec le matériel de niveau scolaire habituel. L'accélération peut inclure (de manière non-exhaustive) :

- (1) Un placement avancé dans une matière (sans être affecté à un grade supérieur, l'élève est placé une partie de la journée avec des élèves de niveaux plus avancés pour une ou plusieurs matières)

- (2) Une contraction du programme (l'élève reçoit un nombre réduit d'activités d'introduction, d'exercices et de révision, en vue d'économiser du temps et de l'utiliser pour avancer plus rapidement dans le programme)
 - (3) Le compactage du programme (l'élève passe moins de temps que d'habitude dans un programme d'études ; par exemple, termine un cours d'un an en un semestre)
 - (4) Un programme simultané élémentaire/collège, collège/lycée, lycée/université
- c) *L'enrichissement* est défini comme le fait de donner aux élèves la possibilité d'apprendre de manière plus approfondie et plus large. L'enrichissement peut inclure notamment (de manière non-exhaustive) :
- (1) Une complexité du contenu qui permet aux élèves de poursuivre des sujets d'intérêt et de sélection en profondeur avec la recherche et l'analyse
 - (2) Un accent mis sur la réflexion qui s'appuie sur des comparaisons et des analogies et qui encourage l'utilisation des informations obtenues pour appliquer et transformer les connaissances
 - (3) Des produits créatifs et originaux issus d'une connaissance approfondie et d'une réflexion (analyse)

2. Programme d'études

- a) Dans les années du Pre-K au 8^{ème} grade, des programmes accélérés et enrichis seront proposés à tous les élèves en capacité ou désireux de relever le défi d'un tel programme. Ce programme se veut rigoureux et stimulant et adapté aux capacités, aux niveaux de réussite et aux intérêts des élèves à fort potentiel.
- b) Il existera pour les élèves des opportunités et des attentes d'apprendre à un rythme accéléré, d'approfondir et d'apprendre des thèmes intégrés et des liens entre les disciplines, pour permettre aux élèves d'atteindre le plus haut niveau d'instruction académique.
 - (1) Une pré-évaluation visant à mesurer les acquis des élèves sera régulièrement mise en place dans tous les domaines du programme et des dispositions seront prises pour un enseignement avancé.

- (2) Il existera un équilibre entre l'accélération du rythme et l'enrichissement de l'enseignement par l'utilisation de méthodes pédagogiques qui incluent l'enquête, la consultation en petit groupe ou individuelle, la résolution de problèmes et le questionnement de niveau supérieur. Le programme sera suffisamment souple pour répondre aux atouts et aux intérêts des élèves.
 - (3) Montgomery County Public Schools établira un champ d'application et une séquence d'objectifs et d'activités ainsi que du matériel qui viennent accélérer et enrichir le programme régulier, du Pre-k au 8ème grade, en mathématiques, lecture/arts du langage, sciences et études sociales, qui permettront aux élèves doués et talentueux de progresser avec un enrichissement qui leur convienne, à un rythme adapté à la réussite et à la préparation de l'enfant.
 - (4) Les enseignants sont tenus d'utiliser des supports pédagogiques appropriés au-dessus du niveau scolaire, y compris, mais sans s'y limiter, les manuels de base.
- c) Les normes du programme seront définies dans leur format initial dans les six mois suivant l'adoption de la politique, dans l'espoir que ces normes soient révisées ou affinées au fil du temps. Ces normes seront conçues pour assurer des pratiques en matière de programme d'études et d'évaluation qui stimulent les élèves doués. L'évaluation des progrès des élèves comprendra la maîtrise du contenu et la démonstration de capacités de réflexion de niveau supérieur. Les mesures d'évaluation indiqueront clairement les repères pour les élèves les plus performants.
- d) Une variété de structures organisationnelles pour l'offre du programme du K-12 sera mise en œuvre dans toutes les écoles.
- (1) Les écoles auront recours à des pratiques de regroupement souples et variées qui améliorent la possibilité de recevoir des programmes d'études élargis, intensifs, enrichis et accélérés à tous les niveaux d'enseignement, comme le justifient les besoins des élèves et leur maîtrise de la matière.
 - (2) Un équilibre doit être atteint afin que les élèves aux capacités élevées aient la possibilité de travailler dans des groupes homogènes, hétérogènes et individuellement, en fonction du domaine de contenu et de la tâche en question.
- e) Les écoles effectueront des devoirs en classe qui garantissent que les enfants

qui réussissent au plus haut niveau ne sont pas isolés les uns des autres.

3. Programme

Pour répondre à l'éventail des besoins et des capacités des élèves doués et talentueux, chaque école disposera d'un programme adapté, défini et articulé clairement à destination des élèves doués et talentueux.

- a) Les programmes seront développés selon les besoins dans chaque école du K au 8^{ème} grade et dans d'autres contextes. La planification pour les doués et talentueux comprendra des dispositions spéciales pour :
 - (1) Une instruction stimulante, un regroupement flexible et des ajustements d'emploi du temps, qui permettent de passer du temps avec des camarades intellectuels pour une étude approfondie des mathématiques, de la lecture/des arts du langage, des sciences, des études sociales et des langues étrangères
 - (2) Communication du programme aux parents
- b) Le programme spécialisé sera le véhicule pour servir les élèves doués et talentueux dans toutes les écoles, du 9^{ème} au 12^{ème} grade.
- c) Pour les élèves en besoin de programmes nettement différents, des centres à programmes pour élèves doués et spéciaux, y compris les programmes Magnet, continueront d'être proposés, et de nouveaux programmes seront développés au besoin.

4. Identification

- a) MCPS effectuera une sélection à grande échelle de tous les élèves du 2^{ème} grade et une nouvelle sélection de tous les élèves des grades élémentaires suivants. Reconnaissant qu'il existe une gamme de capacités parmi les élèves doués et talentueux, ce dépistage identifiera les étudiants doués et talentueux à l'aide de plusieurs indicateurs de potentiel académique et de leadership, y compris des tests de réussite scolaire, d'aptitude et de créativité et l'utilisation de stratégies de test conçues pour les étudiants d'autres langues; des échantillons de travaux d'étudiants; et les nominations obtenues des enseignants, des conseillers, des pairs, des parents, des experts du domaine, des membres de la communauté et des élèves eux-mêmes.
- b) Pour répondre aux besoins des élèves doués et talentueux pendant la petite enfance :

- (1) Les écoles s'efforceront de reconnaître et d'encourager les premiers signes d'un élève doué et d'ajuster la lecture et les autres programmes académiques de la manière qui convient
 - (2) Les enseignants du Pre-kindergarten, du 1er et du 2ème grade planifieront des activités qui nourriront la curiosité, la créativité et le développement des aptitudes de réflexion
- c) Du 6ème au 8ème grade, les écoles orienteront des élèves vers des classes ou des groupes d'élèves doués et talentueux sur la base de la maîtrise des prérequis du cours, de la volonté d'effectuer des travaux stimulants, ainsi que sur la base des notes précédentes, des recommandations d'enseignants ou autres mesures adaptées.
 - d) Du 9ème au 12ème grade, les élèves seront admis aux cours de spécialisation et de placement avancé sur la base de la maîtrise des prérequis du cours, de la volonté d'effectuer des travaux stimulants, ainsi que sur la base des notes précédentes, des recommandations d'enseignants ou autres mesures adaptées.

5. Encadrement/mentorat

Les élèves sous-performant et traditionnellement sous-représentés seront soutenus par une variété d'efforts, notamment :

- a) Identification informelle des élèves très performants et potentiellement très performants en école élémentaire
 - b) Travail avec les enseignants, les parents et les mentors sur les moyens de développer le potentiel
 - c) Diffusion des caractéristiques des groupes doués/en difficulté d'apprentissage et/ou sous-représentés et des techniques d'adaptation qui aident ces élèves à maîtriser un enseignement difficile
 - d) Planification de programmes de développement à long terme
6. Les enseignants et les directeurs sont d'une importance capitale pour la réussite de l'éducation des élèves doués. Une formation complète sur la nature et les besoins des élèves surdoués est essentielle. Elle porte sur notamment l'importance de l'utilisation de méthodes d'enseignement et de pratiques de programme adaptées

ainsi que les caractéristiques, l'identification et les méthodes de programme et aménagements pour élèves doués ayant des troubles d'apprentissage. Des activités de perfectionnement du personnel allant de la sensibilisation à la formation de niveau avancé seront offertes de façon continue.

7. Communication

Il existera un système de communication qui comprendra les éléments suivants :

- a) Informer les parents du contenu et des attentes de leurs programmes pour enfants doués et talentueux, des procédures de sélection et des services disponibles par le biais de groupes de soutien et de défense
- b) Rendre compte aux parents des normes de performance, des évaluations authentiques adaptées pour les élèves très performants et à fort potentiel, et des progrès de leur enfant
- c) Résoudre les préoccupations concernant le programme d'un élève dans une école par le biais du processus de consultation régulier du directeur et de l'enseignant avec le parent. Les problèmes non résolus seront traités en temps opportun par d'autres processus administratifs, y compris, le cas échéant, la participation de l'équipe de gestion pédagogique.
- d) Informer la communauté au sens large des programmes, opportunités et accomplissements des personnes douées et talentueuses, le cas échéant.

8. Coordination

La coordination centrale pour la gestion et la mise en œuvre des programmes pour les élèves doués et talentueux comprendra notamment les éléments suivants :

- a) Planification et élaboration du budget
- b) Fournir une assistance et un soutien au personnel de l'école dans l'élaboration du programme et aux parents pour répondre aux besoins des élèves
- c) Développer, mettre en œuvre, surveiller et réviser, si nécessaire, les lignes directrices d'identification des élèves doués et talentueux
- d) Sélectionner et développer du matériel pédagogique pour les élèves doués et talentueux
- e) Concevoir et dispenser des formations à divers publics, y compris les

administrateurs, les enseignants, les conseillers et le personnel du bureau central

- f) Sélectionner du personnel pour les centres d'élèves doués et les programmes spéciaux en collaboration avec les écoles et le Bureau des services du personnel
- g) Collecte de données pour surveiller la participation au programme

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1. Un programme accéléré et enrichi dans chaque matière sera proposé régulièrement dans chaque école, du Kindergarten au 12ème grade.
2. Tous les élèves qui en sont capables auront la possibilité de travailler au-dessus du niveau scolaire et sur des supports avancés et enrichis dans tous les domaines de contenu de chaque niveau scolaire de chaque école.
3. Toutes les écoles auront recours à différents aménagements souples et variés de regroupement, qui amélioreront l'offre d'un enseignement accéléré et enrichi.
4. La salle de classe, l'organisation de l'école et les méthodes pédagogiques seront conçues pour tenir compte de la diversité des antécédents des élèves ainsi que de leurs aptitudes et leurs intérêts.

E. MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE

Le Surintendant dirigera la mise en œuvre de cette politique et s'assurera en particulier que chaque école dispose d'un programme qui réponde à ses exigences. Le Surintendant prendra notamment les mesures spécifiques suivantes :

1. Mettre en œuvre de manière cohérente, évaluer périodiquement et réviser si nécessaire les procédures d'identification de MCPS pour les domaines intellectuels/académiques ou arts visuels ou du spectacle du K-12, et développer, mettre en œuvre et réviser périodiquement les procédures d'identification pour les programmes spéciaux et Magnet
2. Développer des programmes stimulants pour les arts intellectuels/académiques, visuels et du spectacle et, le cas échéant, améliorer les programmes de haut niveau et fournir un continuum d'objectifs qui vienne soutenir le progrès dans la durée
3. Inclure dans tous les documents du programme de MCPS des adaptations

convenables pour un apprentissage accéléré et enrichi et mettre à disposition des documents de programme et des ressources supplémentaires ciblés

4. Développer de nouveaux programmes en fonction des besoins, et identifier, évaluer et diffuser du matériel supplémentaire de manière continue
5. Développer des technologies pédagogiques grâce auxquelles les élèves pourront accéder à un éventail toujours croissant de services qui viendront enrichir leurs expériences d'apprentissage
6. Mettre à disposition une variété d'options éducatives, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe
7. Transférer les programmes d'études et les méthodes d'enseignement réussis depuis les programmes pour élèves doués et talentueux vers l'enseignement général, lorsqu'applicable
8. Préparer des demandes de budget qui fournissent les ressources adéquates pour mettre en œuvre la politique
9. Diffuser des méthodes efficaces pour accroître la participation diversifiée aux programmes pour doués et talentueux, et nourrir les élèves doués potentiels, en particulier pendant les années préscolaires et de la petite enfance
10. Mettre en œuvre des repères académiques et des évaluations authentiques qui mesurent les résultats recherchés dans un programme scolaire adapté aux élèves très performants, et signaler aux parents les performances de leur enfant par rapport à ces normes :
 - a) Les outils d'évaluation peuvent inclure des tests à critères, des listes de contrôle, des portfolios, des expositions, des démonstrations, des produits de travail et des revues
 - b) Le cas échéant, ces évaluations seront conçues pour faire partie intégrante du processus d'enseignement/apprentissage, et les élèves apprendront à évaluer leurs propres progrès et produits
 - c) Les écoles utiliseront le profil des élèves de Montgomery County Public Schools en mathématiques, diffusé tous les deux ans, dans le but de signaler et d'informer les parents du contenu du programme, des attentes du niveau scolaire et des progrès individuels des élèves, selon les mesures du système d'enseignement en mathématiques (ISM) pour le suivi des mathématiques élémentaires

- d) MCPS rapportera par niveau pour chaque collège le nombre et le pourcentage d'élèves qui terminent l'algèbre 1 chaque année
- e) Les écoles s'appuieront sur des critères d'évaluation continus pour les élèves doués et talentueux, du Pre-k au 8ème grade, qui sont conformes aux objectifs des programmes enrichis et accélérés dans chaque discipline, à chaque niveau scolaire. Les tests référencés par critères de Montgomery County Public Schools seront administrés chaque année pour la responsabilité de l'école et des élèves en utilisant des normes et des mesures établies de performance distinguée pour les élèves très capables
- f) Pour chaque lycée, MCPS rapportera annuellement le nombre d'élèves qui ont obtenu un score de 3 ou plus aux examens Advanced Placement (AP) par sujet Advanced Placement

11. Encourager les élèves à participer à des concours académiques

F. EXAMEN ET SIGNALEMENT

- 1. Un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette politique au cours des trois premières années sera présenté au Conseil d'éducation et comprendra des recommandations d'amendements de la politique si nécessaire.
- 2. Le *calendrier de mise en œuvre de la politique relative aux talents* sera préparé et mis à jour chaque année.
- 3. Sur la base des résultats des élèves, des évaluations de l'efficacité du programme et d'autres informations pertinentes, cette politique sera révisée et mise à jour de manière continue conformément au processus de révision de la politique du Conseil d'éducation

Historique de la politique : adoptée par la résolution n° 789-78, 14 novembre 1978 ; modifiée par la Résolution 518-86, 22 septembre 1986 ; modifiée par la résolution n° 776-95, 14 novembre 1995.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.